SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT
Service marchés

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Transformation d'un immeuble de bureaux en 21 logements locatifs collectifs sociaux et cellule commerciale en RdC 2A rue du Fort Gambetta 57140 WOIPPY (avec clause d'insertion sociale)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	202600051-202600066
Date limite de remise des plis	***30/11/2026 à 11:00***
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

- Visite obligatoire pour le lot 14 (**attestation de visite à fournir obligatoirement pour le lot 14)**
- Visite facultative pour les autres lots.
- Variante obligatoire à chiffrer pour le lot 8 (voir chapitre 4 du CCTP lot 8) – **à défaut de chiffrage l'offre entière du candidat est irrégulière et sera écartée**
- Variante facultative pour le lot 14 (voir §1.7.1 du CCTP lot 14) – **à défaut de chiffrage l'offre du candidat est régulière, seule l'offre de base sera analysée**

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 5
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 9
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 11

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT
Service marchés
Représentant : Grégory BISIAUX, Directeur Général de la SEM EMH
Adresse : SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT
BP 20725
10 rue du Chanoine Collin
METZ
57012 METZ Cedex
Téléphone : 03 87 75 03 40
Courriel : marches@sem-emh.fr
Télécopie : 03 87 37 02 40
SIRET : 90878042200014
Site internet : www.eurometropolemetzhabitat.fr

La personne en charge du dossier est :

- **Pour le suivi administratif** :
  Marine PAIN
  Juriste Marchés Publics
  Service marchés – Direction des Affaires Juridiques
- **Pour le suivi technique** :
  Guilhem FOBIS
  Responsable de Programmes Immobiliers
  Direction du Patrimoine et de l'Immobilier

En cas questions techniques et/ou administratives, veuillez envoyer vos questions directement sur la plateforme acheteur.

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Transformation d'un immeuble de bureaux en 21 logements locatifs collectifs sociaux et cellule commerciale en RdC 2A rue du Fort Gambetta 57140 WOIPPY (avec clause d'insertion sociale)**

Code CPV	Libellé CPV
45211340-4	Travaux de construction d'immeubles collectifs
45213150-9	Travaux de construction d'immeubles de bureaux

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Transformation d'un immeuble de bureaux en 21 logements locatifs collectifs sociaux et cellule commerciale en RdC 2A rue du Fort Gambetta 57140 WOIPPY (avec clause d'insertion sociale)
Acheteur	SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	16 lots
Lieu d'exécution	2A rue du Fort Gambetta 57140 WOIPPY
Délai	24 mois (délai prévisionnel) - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
Pénalités de retard	P = V x R / 3000
Forme des prix	Révisables (indice selon lot) Prix forfaitaires
Avance	Prévue (taux 10 %)
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 16 lots :

Type	Objet
Lot	Lot n°1 : CURAGE : *Lot n°1 CURAGE* (CPV 45111100-9 : Travaux de démolition)
Lot	Lot n°2 : GROS OEUVRE : *LOT N°2 GROS OEUVRE* (CPV 45223220-4 : Travaux de gros oeuvre)
Lot	Lot n°3 : ETANCHEITE : *LOT N°3 ETANCHEITE* (CPV 45261420-4 : Travaux d'étanchéification)
Lot	Lot n°4 : CHARPENTE COUVERTURE : *LOT N°4 CHARPENTE COUVERTURE* (CPV 45261000-4 : Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes)
Lot	Lot n°5 : FACADES : *LOT N°5 FACADES* (CPV 45443000-4 : Travaux de façade)
Lot	Lot n°6 : CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLAFONDS ISOLATION : *LOT 6 CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLAFONDS ISOLATION* (CPV 45410000-4 : Travaux de plâtrerie)
Lot	Lot n°7 : MENUISERIES INTERIEURES : *LOT 7 : MENUISERIES INTERIEURES* (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)
Lot	Lot n°8 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - Variante obligatoire à chiffrer : (voir chapitre 4 du CCTP du lot 8) *LOT 8 MENUISERIES EXTERIEURES* (CPV 45421130-4 : Poses de portes et de fenêtres)
Lot	Lot n°9 : SERRURERIE - METALLERIE : *LOT 9 SERRURERIE - METALLERIE* (CPV 44316500-3 : Serrurerie)
Lot	Lot n°10 : SOLS SOUPLES : *LOT 10 SOLS SOUPLES* (CPV 45432100-5 : Travaux de pose de revêtements de sols)
Lot	Lot n°11: CARRELAGE - FAIENCE - CHAPE : *LOT 11 CARRELAGE - FAIENCE-CHAPE* (CPV 45431000-7 : Carrelages)

Type	Objet
Lot	Lot n°12 : PEINTURE : *LOT 12 PEINTURE* (CPV 45442100-8 : Travaux de peinture)
Lot	Lot n°13 : CVC PLOMBERIE : *LOT 13 CVC PLOMBERIE* (CPV 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation)
Lot	Lot n°14 - ELECTRICITE CFO/CFA TRAVAUX NEUF : *LOT 14 ELECTRICITE CFO/CFA TRAVAUX NEUF – variante facultative possible* (CPV 45310000-3 : Travaux d'équipement électrique)
Lot	Lot n°15 - VRD : *LOT 15 VRD* (CPV 45230000-8 : Travaux de construction de pipelines, de lignes de communication et d'énergie, d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et de voies ferrées, travaux de nivelage)
Lot	Lot n°16 - ASCENSEURS : *LOT 16 ASCENSEURS* (CPV 45313100-5 : Travaux d'installation d'ascenseurs)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation* :**

Le planning prévisionnel de la consultation est joint à la consultation

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE) **sera à compléter par les attributaires du marché**
- DPGF LOT **à compléter**
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) **à lire** et son annexe 1 **sera complété par l'attributaire uniquement**
- Cahier des clauses techniques communes (CCT COMMUN) **à lire**
- Cahier des clauses techniques particulière du lot (CCTP LOT) **à lire**
- Cadre de réponse valant mémoire technique **à compléter**
- DT Concessionnaires **à lire**
- L'étude thermique **à lire**
- Plans Géomètres existant **à lire**
- Plans Architecte **à lire**
- Plans BET **à lire**
- Arrêté PC et ses annexes **à lire**
- Certification attestation PROMOTELEC **à lire**
- PGS SPS **à lire**
- Planning travaux **à lire**
- RICT **à lire**
- attestation de visite à remettre obligatoirement pour le lot 14 **à compléter**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront

alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux :**

Deux visites sont planifiées par la maitrise d'ouvrage :

- le mercredi 18 novembre 2026 à 10h00
- le vendredi 20 novembre 2026 à 10h00

Merci de contacter, M. FOBIS :

Portable : 06 20 87 67 07

Fixe : 03 87 75 24 43

Lot 14 – Visites obligatoires :

Pour le lot 14, la visite du site est obligatoire conformément aux § 1.5 et 1.17.5 du CCTP.

L'attestation de visite devra être complétée et remise lors du dépôt de l'offre du candidat.

Autres lots – Visites facultatives :

Pour les autres lots, les visites sont facultatives

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **10 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Chaque variante fait l'objet d'un chiffrage distinct dans l'encart correspondant dans l'AE. Les variantes sont obligatoires pour le lot 8, et facultatives pour le lot 14. Aucune variante n'est autorisée sur les autres lots.

Variantes imposée (variante obligatoire) par l'acheteur pour le lot 8 :

Pour le lot 8, les candidats remettent obligatoirement, en plus de l'offre de base, une offre correspondant à la solution alternative (variante) décrite au chapitre 4 du CCTP. **A défaut de présentation de la variante obligatoire, l'offre est qualifiée d'irrégulière et sera écartée.**

Cette solution est traitée comme une variante imposée : conservation des dormants existants et pose de nouvelles menuiseries coulissantes aluminium en rénovation, pour l'ensemble des menuiseries de la façade Nord. Elle se substitue aux prestations correspondantes de dépose totale et de pose de la solution de base ; elle ne s'y ajoute pas.

Variantes à l'initiative (variante facultative) des candidats autorisés pour le lot 14 :

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées pour le lot 14, conformément au §1.7.1 de son CCTP.

Variantes non autorisées pour les autres lots

Pour les autres lots, elles ne sont pas autorisées. La réponse à la solution de base reste obligatoire pour tous les lots. Les matériels techniquement équivalents admis par les CCTP ne constituent pas, à eux seuls, des variantes lorsqu'ils respectent l'ensemble des spécifications de la solution de base.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Capacité économique et financière **Capacité technique et professionnelle**	
Qualification ou références - lot 14	*Pour le lot 14, certificat de qualification professionnelle ou liste de références permettant d'apprécier les capacités pour les prestations concernées, conformément au § 1.7.1 du CCTP. Les moyens de preuve équivalents sont admis.*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L’offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement*
DPGF	*Décomposition du prix global et forfaitaire*
Cadre de réponse / mémoire technique	*Un cadre de réponse complété par lot, accompagné du mémoire technique et des annexes nécessaires à l'appréciation des critères. Il comprend les méthodologies et moyens demandés par les CCTP et identifie la configuration de base ou variante à laquelle les réponses se rapportent.*
Fiches techniques et documents du CCTP	*Fiches des matériels, produits et équipements proposés, avec marques, types et caractéristiques permettant de vérifier leur conformité aux CCTP.* *Pour le lot 14 : fiche technique descriptive et estimation des quantités de déchets produits, conformément au CCTP.*
Attestation de visite - lot 14	*Attestation délivrée à l'issue de la visite obligatoire du lot 14.*
Variante	*Pour le lot 8 : réponse à la solution alternative imposée du chapitre 4 du CCTP, avec chiffrage distinct dans l’encart de l’AE* *Pour le lot 14 : documents de chaque variante proposée, avec chiffrage distinct, justification des avantages et pièces de l'offre de base modifiées.* *Pour chaque variante : note des différences et fiches techniques.*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d’acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : SEM EUROMETROPOLE METZ HABITAT BP 20725, 10 rue du Chanoine Collin, 57012, METZ

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération**. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (40 %)	**Le critère prix est apprécié sur le montant global HT**
2. Respect des objectifs et performance (20 %)	**Moyens et méthodologie pour respecter les objectifs techniques, environnementaux et de certification applicable au lot selon son CCTP : notamment BBC Effinergie Rénovation Résidentiel 2024 pour les lots concernés et NF Habitat HQE pour le lot 14. Les réponses sont adaptées aux prestations du lot et portent, selon leur objet, sur la performance des ouvrages, l'isolation, l'étanchéité à l'air, la ventilation, le confort d'été et les interfaces.**
- Méthodologie pour respecter les objectifs techniques, environnementaux et de certification du CCTP du lot (10 %)	Décrire les méthodes proposées pour atteindre les objectifs techniques, environnementaux et de certification du CCTP du lot, en précisant les contrôles, les interfaces et les dispositions adaptées aux travaux concernés.
- Moyens pour respecter les objectifs techniques, environnementaux et de certification du CCTP du lot (10 %)	Préciser les moyens humains, matériels et de contrôle affectés à l'atteinte des objectifs applicables au lot, en cohérence avec la méthodologie proposée.
2. Moyens, organisation, méthodologie d'exécution et de contrôle de la qualité et de la conformité des ouvrages (16 %)	**Moyens, organisation, méthodologie d'exécution et de contrôle de la qualité et de la conformité des ouvrages**
- Méthodes de maîtrise des interfaces et de préservation des performances des ouvrages, notamment l'étanchéité à l'air et les ponts thermiques pour les lots de l'enveloppe ; pour les autres lots, protection des ouvrages conservés et maintien des performances aux interfaces et traversées (6 pts)	Méthodes de maîtrise des interfaces et de préservation des performances des ouvrages, notamment l'étanchéité à l'air et les ponts thermiques pour les lots de l'enveloppe ; pour les autres lots, protection des ouvrages conservés et maintien des performances aux interfaces et traversées
- Méthodes de vérification et d'autocontrôle de ses ouvrages, de réception des supports, de respect des ouvrages posés pour les autres lots (6 pts)	Méthodes de vérification et d'autocontrôle de ses ouvrages, de réception des supports, de respect des ouvrages posés pour les autres lots
- Méthodologie de gestion de la phase de travaux y compris avec le respect, la protection des existants conservés et de la levée des réserves avant réception (4 pts)	Méthodologie de gestion de la phase de travaux y compris avec le respect, la protection des existants conservés et de la levée des réserves avant réception
3. Pertinence de l'offre (14 %)	
- Adéquation de l'offre avec la nature et les particularités de l'opération (3U projets similaires réhabilitation transformation de bureaux en logements locatifs sociaux) (5 pts)	
- Qualité des matériaux et équipements au regard des exigences techniques, environnementales et de certification applicable au lot selon son CCTP (3 pts)	

Critère et pondération	Descriptif
- Optimisation du planning, proposition pour réduction des temps individuels d'intervention (2 pts)	
- Moyens humains affectés au chantier au regard de son importance (4 pts)	
5. Méthodologie de gestion du SAV (service après-vente) et des réserves (10 %)	**Méthodologie de gestion du SAV (service après-vente) et des réserves**
- Méthodologie de gestion du SAV (service après-vente) et de la levée des réserves (5 pts)	Méthodologie de gestion du SAV (service après-vente) et de la levée des réserves
- Méthodologie de gestion GPA, gestion des réclamations (5 pts)	Méthodologie de gestion GPA, gestion des réclamations

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et de les dimensionner aux besoins de l'acheteur. Elles pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Pour chaque lot, lorsque l'acheteur décide de négocier, les négociations sont engagées exclusivement avec les candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales, ayant obtenu une **note globale strictement supérieure ou égale à 85 sur 100, dans la limite de quatre candidats**. Cette note

est déterminée par application des critères et pondérations prévus au présent règlement de consultation, avant toute négociation.

Lorsque plus de quatre candidats remplissent cette condition, seuls les quatre candidats les mieux classés sont admis à négocier. Lorsque moins de quatre candidats remplissent cette condition, les négociations sont menées avec l'ensemble de ces candidats. Lorsqu'un candidat présente plusieurs offres recevables, sa sélection est appréciée au regard de sa meilleure offre initiale ; il n'est comptabilisé qu'une seule fois dans cette limite.

En l'absence de candidat ayant obtenu une note globale strictement supérieure à 85 sur 100, aucune négociation ne sera engagée. Cette circonstance ne fait pas obstacle à l'attribution du marché sur la base des offres initiales.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Elles pourront être menées par tout moyen permettant d'en attester la réalité, notamment par visioconférence, réunion en présentiel, courriers ou échanges électroniques.

Les échanges feront l'objet d'une traçabilité écrite, notamment au moyen de comptes rendus, de courriers ou de courriels, conservés dans le dossier de la consultation. À l'achèvement des négociations, les offres finales feront l'objet d'un dernier classement selon les critères et pondérations prévus au présent règlement de consultation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la conclusion du contrat, dans les conditions des articles 2 à 4 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et des articles 1441-1 et 1441-2 du Code de procédure civile ;

- Référé contractuel après la conclusion du contrat, dans les conditions des articles 11 à 21 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009. Conformément à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, le recours peut être exercé au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne d'un avis d'attribution du contrat ; en l'absence de cette publication, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ;

Ces recours sont formés, instruits et jugés selon la procédure accélérée au fond, conformément à l'article 1441-1 du Code de procédure civile.

Ces recours sont portés devant le président du tribunal judiciaire compétent selon les règles du Code de procédure civile. Tribunal judiciaire de Nancy :

Tribunal judiciaire de Nancy
RUE DU GENERAL FABVIER
BP 81022
NANCY
54000
Téléphone : 0383908500
Courriel : tj-nancy@justice.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : SEM EMH ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021